Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Suède

2001/0806(CNS) - 03/04/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la proposition envisagée à l'initiative de la Suède, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Pour rappel, régulièrement le Conseil d'administration d'EUROPOL réexamine le niveau des rémunérations afin de tenir compte du coût de la vie à la Haye (Pays-Bas, siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des membres de la fonction publique dans les États membres ainsi que de la nécessité de recrutement d'EUROPOL. Au vu de ce réexamen, une augmentation de 2,5% de la rémunération de base est ainsi envisagée pour la période comprise entre le 01.07.2000 et le 01.07.2001. Le Conseil est appelé à approuver cette proposition après l'avis du Parlement européen, à l'unanimité.